## ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Vente de propriété de valeur améliorée du Cinquième District.

Firemen's Building Association vs Charles H. Gravois.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 54,449—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 28 octobre 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bermuda, Morgan, Laverge et Delaronde, désigné par le No 23 sur un plan de voyer fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville en date du 1er mai 1890 et annexé à un acte passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 14 octobre 1895, conformément au dit plan le dit lot commence à une distance de cent cinquante-six pieds quatre pouces cinq lignes de la rue Morgan et mesurant trente-cinq pieds cinq pouces deux lignes de face à la rue Bermuda sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de cent cinquante neuf pieds dix pouces deux lignes. Subséquemment une portion du dit lot a été vendue, laquelle portion mesure trois pieds cinq pouces cinq lignes de face à la rue Bermuda sur une pleine profondeur du dit lot pris de la ligne la plus rapprochée de la rue Delaronde et a été dégagé par cet effet de l'hypothèque dans l'affaire ci-dessus et n'est pas inclue dans la vente qui doit être faite.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.

25 sept—25 26—1 8 15 22 28 oct

---

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Vente de propriété de valeur du Sixième District.

Rosetta Gravel Paving and Improvement Company vs J. Madison Vance.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 47,656 — En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 28 octobre 1897, midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois lots de terre dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 603, borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Freslau et Long, désignés par les Nos 8, 9 et 10 sur un plan annexé à une vente faite par Théodore J. Fisher à Henry White et sa femme pardevant Ernest Commagère, notaire, en date du 25 octobre 1886.

Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Napoléon sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles. Le lot No 10 forme l'encoignure de l'avenue Napoléon et de la rue Breslau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

24 sept—24—1 8 15 22 28 oct

---

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Vente d'une Grande Propriété de Valeur Améliorée du Deuxième District,

Portant les Nos municipaux 1924 et 1926 rue Dumaine, entre les rues Roman et Prieur.

F. L. Fontenot, Agent, vs Léon Beneäito.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,385—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 21 octobre 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 11 de l'ilet compris entre les rues Dumaine, Ste-Anne, Prieur et Roman, conformément à un plan dressé par Tourné & de L'Isle, architectes, le 23 avril 1858, et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, comme plan No 9 dans le livre des plans No 6; le lot mesure quarante-quatre pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-cinq pieds.

2° Et un certain lot de terre situé dans le même district et ilet et dans le fond du lot ci-dessus désigné, acquis par Joseph Gallade de E. B. Roy, conformément à un acte passé pardevant O. de Armas, notaire, le 10 janvier 1852; le dit lot de terre mesure quarante-deux pieds sur la ligne qui le sépare de la ligne du fond de la propriété ci-dessus décrite, quarante-deux pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété qui appartient maintenant ou anciennement à J. Gallade, par vingt-six pieds six pouces de largeur de chaque côté, avec tous les droits, voies, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 sept—17 18 24—oct 1 8 15 21

---

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Vente d'une Grande Propriété de Valeur du Quatrième District.

Mlle J. Nolan vs Mme C. M. Frye.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54,365—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs. Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 octobre 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Religious, Ste-Marie et St-Andrew, étant l'ilet No 37, les dits lots sont désignés par les Nos B, un, onze et huit sur un plan par H. Stewart, ingénieur civil en date du 11 avril 1890, un devis duquel est annexé à un acte passé par James [illegible] le 31 mai 1890, et mesure comme suit: lot B un a vingt-neuf pieds de face à la rue Rousseau sur une profondeur d'environ quatre vingt-cinq pieds sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St-André, vingt-neuf pieds de largeur dans le fond par une profondeur d'environ quatre-vingt-six pieds sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Ste-Marie; duquel côté il est borné par une allée de douze pieds de largeur ouvrant sur la rue Rousseau et commune à ce lot et aux autres qui y [illegible]; lot onze touche au lot ci-dessus sur sa ligne la plus rapprochée à la rue St-André et mesure soixante pieds de face à la rue Rousseau sur une profondeur de cent quatre-vingt pieds entre lignes parallèles et lot huit touche au lot B Un dans le fond et mesure vingt-huit pieds quatre pouces de face sur la rue Ste-Marie, par une profondeur de cent vingt-neuf pieds trois pouces et trois lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

13 sept—13 14 21 28 oct—5 12 14

Succession de W. B. Smith, autrement dite Straiters.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 51,331—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank [illegible] exécuteur testamentaire datif [illegible] ne serait pas approuvé et [illegible] les fonds distribués conformément [illegible]

[illegible]

PAUL O. GUERIN, Greffier.

---

## ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE.

# SUCCESSION —DE— MATTHEW DAVID MAULICK —ET DE— Catharina Miller, sa femme

No 50,067—Cour Civile de District, Division C

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur il sera vendu le JEUDI 21 octobre 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de Cour Civile de District, Division C, daté le 13 juillet 1897, et signé le 19 juillet 1897, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une résidence simple de choix à deux étages dans le Troisième District de cette ville, portant le nouveau numéro municipal 2121, rue St-Jean-Baptiste (maintenant Nord Robertson) St-Avid (maintenant Claiborne), Champs-Elysées et rue François. Cette propriété est située dans un quartier convenable, et peut être seulement appréciée après une inspection. Pour mesures voyez plan à la Bourse.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt à partir de la date de l'adjudication, garanti par hypothèques spéciales et liens du vendeur sur la propriété vendue: l'acte de vente contiendra toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumera les taxes de 1897 et fera un dépôt de 20 pour cent pour lier la vente.

* Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, N. P., aux frais de l'acquéreur.

16 sept—16 23 30—7 17 21 oct.

---

PAR W. D. KINGSTON.

ANNONCE JUDICIAIRE

Mercredi, 13 Octobre 1897.

Succession de William Parham et Martha Rhodes.

No 53,933—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E".

En vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, ledit ordre est daté et signé le 9 septembre 1897 et à moi adressé, je procéderai à la vente à l'encan, MERCREDI, 13 octobre 1897, à midi, à mon bureau—

Tous les droits, titre et intérêt, réclamations que le défunt a et dans un certain lot de terre avec les améliorations, etc. dans le 1er District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Willow, Claiborne, Cypress et Lafayette, désigné par le No 3 et mesurant 27 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 29, borné par les rues Perdido, Gravier, Johnson et Galvez, et désigné par le No 14, ledit lot mesure, au pied anglais, 29 pieds, 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de 130 pieds, 3 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant H. L. Loomis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. D. KINGSTON, Encanteur.
Bureau 604 rue Gravier.

12 sept—12 19 26—oct 3 13

---

VENTES PAR LE CONSTABLE.

A. C. Lightel vs State Standard Savings and Loan Association.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 33,409 — En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par Hon. P. F. Hennessey, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, agissant pour l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, absent en congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de la Maison de Cour, rue Camp, entre les rues Lafayette et Girod, MARDI, le 12 octobre 1897, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton (anciennement Canal) les rues Jeannette, Sixième et Dublin; lesdits lots sont désignés par les Nos 13 et 14 sur un croquis annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, daté avril 1893, et mesurent comme suit, à savoir: Les lots Nos 13 et 14 mesurent 30 pieds de face chacun à la rue Dublin sur une profondeur de 130 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Dublin et Sixième. Acquis par les défendeurs de Jos. Trauth, le 30 juin 1896, d'après un acte de vente pardevant Frank E. Rainold, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions -Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY
Constable de la Première Cour de Cité.

11 sept—11 17 23 29—oct 5 12

---

Succession de W. B. Smith, autrement Straiters.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 51,331—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Frank L. Richardson, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

7 oct—7 12 15

---

Succession de Jacob Fischer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,813 — Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Carolina Fischer, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

PAUL O. GUERIN, Greffier.

7 oct—7 12 15

---

Succession de Sophia Quebbmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 53,902—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont), pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Wilhelmina Flachman, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

9 oct—9 13 18

---

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. —No 52,449 — Division D—Léon Beneditto vs ses créanciers— Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Léon Beneditto, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Emile J. Barnett, notaire, à son bureau No 323 rue Baronne, en cette ville, commençant lundi 25e jour d'octobre 1897, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudits pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que H. Michel, Esq., avocat, antérieurement appointé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire soit réappointé pour représenter les dits créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 21 septembre 1897.

Signé: F. A. MONROE,
Juge de cette cour, Div. C, agissant pour l'Hon N. H. Rightor, juge Div. D, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

22 sept—22—1 28 oct

---

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 54,651—Division C—Edward P. Didier vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la sus dite pétition et les tableaux y-attachés soient enregistrés. Aussi que toutes procédures contre la personne et la propriété de Edward P. Didier, le dit pétitionnaire, soient suspendues jusqu'à la détermination finale. Que W. K. Horn, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit Edward P. Didier. Qu'une réunion des créanciers du dit Edward P. Didier soit convoquée pour le 15me jour de novembre 1897, en l'office de M. C. Soniat, Esq., notaire public en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le but de délibérer et de décider sur ce que contient la dite pétition selon la loi applicable au cas; et que le dit notaire donne les résultats obtenus dans le temps et de la manière prescrite par la loi.

Fait ce 7me d'octobre 1897.

(Signé) F. A. MONROE, Juge

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

8 oct—8 15 22 29 nov—5 12

---

## CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE N. REMPARTS, 343.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

OCTOBRE 1897.

Liste de publication.

| | |
|---|---|
| Betbeder, Jean | Paysal, Mr. |
| Bigos, Jeanne | Porte, E. H. |
| Coulon, Jacques | Richon, François |
| Delignon, famille | Tourès, Louis et Antoine |
| Grandin, Auguste | Tujague, Mlle |
| Manguier, Ernestine | |
| Moutalé, Jean Pierre | |

LETTRE.

Lefebvre Grandmaison, Jules

TELEGRAMME.

Konrad

Signé: G. B. D'ANGLADE, Consul.

---

## CHEMINS DE FER.

### Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

| Arrivée. | Départ. |
|---|---|
| No 3 F't line .7:40 am | No 6 Fast line 7:55 am |
| No 1 F't m'l 7:25 p m | No 4 Lim'd 10 45 a m |
| No 5 Lim'd 8:10 p m | No 2 F't m'l 7:50 p m |
| No 9 Coast Acc. dim.excepté.8:25 am | No 8 Coast Acc dim.excepté.3:10 pm |
| No 7 coast lim ex dim. 9:00 a m | No 10 coast ac ex dim 9:30 p m |
| No 11 dim 9:00 a m | No 12 dim ex 8:05 am |
| No 13 mer ex 9:30 pm | No 14 mer ex 8:05 a m |

ILLINOIS CENTRAL.

| | |
|---|---|
| No 23, Local Mail ..9:30pm | No 24, Local Mail ..7:00am |
| No 3, Chicago Limited.......7:00pm | No 4, Chicago Limited.......9:00am |
| No1, FastMail.8:20am | No2, FastMail6:30pm |
| Louisville et Cincinnati. | |
| No 1 f't mail 8:10 am | No 2 f't mail 6:30 p m |
| Louisville and Cincinnati Limited. | |
| No 3....7:00 p m | No 4........9:00 a m |
| McComb City and Sunday Excursion. | |
| No 35.....8:15 p m | No 36......7:25 a m |

YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

| | |
|---|---|
| No 5, Memphis express..-10:35 a m | No 6, Memphis express......4:20pm |
| No 21, Vicksburg Express.....5:30 pm | Vicksburg Express....... 8:10am |
| No 33 Baton Rouge accom......9:40 a m | No 34 Baton Rouge accom......4;30 p m |

QUEEN AND CRESCENT ROUTE

| | |
|---|---|
| No1 Limited.11:45am | No 2 Limited.5 00pm |
| No 3 Fast Mail.6:30am | No 4.........7:45am |

TEXAS AND PACIFIC.

| | |
|---|---|
| No54, Cal.Ex.9:15am | No53, Cal. Ex.8:15am |
| No 52, Hot Springs & St-Louis Ex.6:15pm | No 51, Hot Springs & St-Louis Ex..7:20pm |

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

| | |
|---|---|
| Entre la Nlle-Orléans et Lafayette.6:40 pm | Entre la Nlle Orléans et Lafayette.9:00 a m |

EAST LOUISIANA RAIL ROAD.

Du dépôt de la Queen and Crescent rue Press Tous les jours excepté dimanche.

No 7..........8:35 am | No 8..........4:00 pm

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

Samedi et dimanche seulement.

Alger.. ....9;55 a m | Alger..........5:30 p m

Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Alger .......9 55 am | Alger..........4.2 pm

Tous les jours excepté dimanche

Alger......6:10 pm | Alger..........8:00 am

CANAL AND CLAIBORNE R R. CO.

Station Champs Elysées et Claiborne.

Joint Schedule C. and C. and L. and N.

L. & N. coast 8:24 a m | L. & N. coast 3.45 p m

L & N coast 7: 45 a m | L. & N. coast 3.55 p m

---

## NAVIGATION FLUVIALE.

### Départs de bateaux à vapeur

MARDI, 12 OCTOBRE 1897.

Haut du fleuve—MABEL COMEAUX, à 12 M

Bayou Sara—IMPERIAL, à 5 P M

Madisonville—NEW CAMELIA, à 4 P M

MERCREDI, 13 OCTOBRE 1897.

Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 A M

Madisonville—NEW CAMELIA, à 4 P M

---

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

| Nom | Destination | Mouillage |
|---|---|---|
| Abbazia | Gênes et Trieste | rue 2e |
| Benridge | Havre | 1er dist. 43 |
| Bleinheim | Havre | 1er dist. 32 |
| Creole | New York | 2e dist. 8 |
| Cervantes | Liverpool | rue 6e |
| Garton | U K or Continent | Elevator |
| Gottfried Schenker | Gênes et Trieste | rue 1re |
| Gussie | Havane | Alger |
| Helen | Dunkerque | Chalmette |
| Hogarth | Liverpool | rue 6e |
| Imaum | Havre | Louis.ave |
| Iran | Havre | 4e dist, 48 |
| Jos. Oteri, Jr | Bocas del Toro | 1er dist, 13 |
| Legislator | Liverpool | Louis.ave |
| Mira | Liverpool | Westwego |
| Musician | Liverpool | Louis.ave |
| Nicaragua | Bluefields | 1er dist, 15 |
| Palentino | Liverpool | Louis.ave |
| Parthia | Hambourg | 1er dist, 21 |
| Springfield | Manchester | 1er dist, 32 |
| Texan | Liverpool | Louis.ave |
| Velleda | Brême | 4e dist, 43 |
| Wanderer | Puerto Cortez | 3e dist, 30 |
| Whitney | Havane | Alger |
| York | Brême | Chalmette |

GOELETTES.

| | |
|---|---|
| Anna M Stammer ............ | 6e dist |
| Flora Woodhouse ............ | 6e dist |

---


PILULES DE VALLET APPROUVEES PAR L'ACAD. DE MÉD. DE PARIS, CONTRE *l'Anémie, la Chlorose, ou pâles couleurs, l'Epuisement des forces*. LES PILULES DE VALLET VRAIES SONT BLANCHES ET SUR CHACUNE EST ÉCRIT LE NOM VALLET. 19, r. Jacob, Paris et TOUTES PHARMACIES.

MONEY SAVED

In the end by taking the

and going on a

SUMMER OUTING

To the Mountain Resorts of Virginia, the White Mountains, the Seaside of New England, the Thousand Islands, the Lake and Forest Resorts of Michigan, Wisconsin and Minnesota, the Yellowstone Park, or the Resorts of Colorado. They are all quickly reached by the double daily train service of the Illinois Central to St. Louis, Chicago, Cincinnati and Louisville. Tourist Rates and close connections. For particulars call at city ticket office,

ST. CHARLES AND COMMON STS.

A. H. HANSON, G. P. A., Chicago. WM. MURRAY, D. P. A., New Orleans.


---

## ASSURANCES.

Vingt-septième Etat Annuel —DE— L'Association d'Assurance DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Pour l'année expirée le 31 décembre 1896

| | | |
|---|---|---|
| **Primes reçues:** | | |
| Sur risques de feu.................. | $187,779 56 | |
| Sur risques de marine................ | 1,693 40 | |
| Sur risques de rivière................ | 1,819 14 | |
| | $191,292 10 | |
| A ajouter, primes non acquises de 1895.............. | 59,981 00 | |
| Primes totales.................. | $251,273 10 | |
| A ajouter, intérêts.................. | 9,319 97 | |
| Revenus.................. | $260,593 07 | |
| **A déduire, pertes payées:** | | |
| Sur risques de feu... | $51,839 01 | |
| Sur risques de marine.... | 640 14 | |
| Sur risques de rivière........ | ,267 52 | |
| Total des pertes payées........ | $52.7 | |
| Retour de primes et cancellations...... | 26,822 28 | |
| Commissions........ | 26.348 71 | |
| Réassurances........ | 14,958 79 | |
| Taxes et Licences........ | 1,395 69 | |
| Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureau des assurances, corps de sauvetage, etc.......... | 31,751 94 | |
| Profits et pertes..... | 3,100 90 | |
| éboursé.................. | | $157,124 98 |
| | | $103,468 09 |
| Primes non acquises de 1896.......... | $65,700 00 | |
| Pertes ajustées et non ajustées.......... | 18,800 00 | |
| Dividendes d'intérêts de 6 pour cent sur e fonds capital pour l'année 1896. | 12,000 00 | |
| Fonds de réserve (se montant à $17,524 54)...... | 6,968 09 | |
| | | $103,468 09 |

AUTIF.

| | |
|---|---|
| Argent en banque.............. | 16,114 24 |
| $135,000 Bons Constitutionnels de la Nlle-Orléans 4 0/0 à 100 0/0.............. | 135,000 00 |
| $75,000 Nouveaux Bons de l'Etat de la Louisiane 4 0/0 à 95 0/0.... | 71,250 00 |
| $35,840 Bons à Primes de la Nlle-Orléans à 182 0/0.............. | ,228 80 |
| 10 actions Compagnie d'Assurance Germania à 75 0/0.............. | 750 00 |
| Primes en voie de recouvrement.. | 21,212 40 |
| Meubles et installations de bureaux.............. | 1,500 00 |
| | $311,055 44 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital.............. | $200,000 00 |
| Dividendes non réclamés.............. | 3,030 90 |
| Réservé pour primes non-acquises. | 65,700 00 |
| Réservé pour pertes ajustées et non-ajustées.............. | 18,800 00 |
| Dividendes d'intérêt de 3 0/0 sur le fonds capital dû en janvier 1897 | 6,000 00 |
| Fonds de réserve.............. | 17 524 54 |
| | $311,055 44 |

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CHAS. D. DELERY, Secrétaire. GEO. LANAUX, Président

Assermenté et signé devant le soussigné notaire public, ce 11 janvier 1897.

EDGAR GRIMA, Notaire Public.

dec—1 an

---

Vingt-Septième Etat Annuel —DE LA—

### MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,

No. 147 rue Carondelet.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1896:

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie... | $366.032 31 | |
| Primes de rivières... | 16,686 76 | |
| Primes maritimes... | 2,097 04 | |
| | | 384,816 11 |
| **A déduire—** | | |
| Primes remboursées. | $84,147 70 | |
| Réassurances........ | 36,811 15 | |
| | | 120,958 85 |
| Primes nettes.............. | | $263,857 26 |
| A Ajouter: | | |
| Primes non acquises, 31 decembre 1895.............. | | 189,911 92 |
| | | $453,769 18 |
| A déduire: | | |
| Primes non acquises, 31 décembre 1896.............. | | 145,887 32 |
| | | $307,881 86 |
| Ajouter intérêt et loyers et profits et pertes,.............. | | 20,206 12 |
| Total.............. | | $328,087 98 |
| **Moins:** | | |
| Pertes d'incendie payées.............. | $177,214 65 | |
| Pertes de rivières payées.............. | 5,625 30 | |
| Pertes de marine payées.............. | 19 99 | |
| Pertes non-payées.... | 33,851 53 | |
| Dépenses de Bureau, agence et autres; taxes et licences en Louisiane et autres Etats.............. | 74,568 62 | |
| Commissions.............. | 30,176 19 | |
| | | 321,456 25 |
| Profits.............. | | $6,631 73 |

ACTIF.

| | | |
|---|---|---|
| Consolidés de l'Etat de la Louisiane... | $98,096 25 | |
| Bons à prime........ | 10,935 00 | |
| Bons de la Georgie, 4 1/2 pour cent... | 28,000 00 | |
| Actions de banques et autres.............. | 154,815 00 | |
| Billets recevables pour primes....... | 11,740 81 | |
| Argent comptant.... | 19,754 55 | |
| Propriétés foncières. | 131.500 00 | |
| Primes en voie de collection........ | 54,328 60 | |
| | | $509,169 71 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Capital-actions.......... | $317,500 00 | |
| Réservé pour primes non acquises....... | 145,887 32 | |
| Réservé pour pertes non payées, 1896. | 33,851-53 | |
| Réservé pour pertes non payées des années précédentes.. | 7,500 00 | |
| Surplus.............. | 4,430 86 | |
| | | $509,169 71 |

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

ROBERT MAXWELL, Président

E. L. SLATTER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 19me jour de janvier 1897.

CHAS T. SONIAT, Notaire Public.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| Albert Baldwin, Jr, | Robert Maxwell, |
| J. P. Baldwin, | T. L. Macon, |
| Geo. W. Booth, | U. Marinoni, Jr, |
| Frank Beck, | Dr Geo. K. Pratt, |
| J. M. Frankenbush, | A. S. Ranlett, |
| W. O. Flower, | Geo. W. Sentell, Jr, |
| S. L. Gilmore, | E. G. Schleider, |
| J. Grossman, | C. M. Soria, |
| Ford Gumbel, | A. Socola, |
| I. L. Lyons, | A. G. Tebo, |
| L. A. Ledoux, | Geo. H. Vennard, |
| Numa Landry, | G. A. Viléré, |
| P. L. McCay, | T. S. Waterman, |
| Jas McConnell, | Philip Werlein, |
| Jas McCracken, | A. Xiques. |

Jdec—1an

---


PAR'OIDIUM

(Pas poison!)

Merveilleux remède pour toutes maladies des plantes et des arbres fruitiers.

Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.

The *Par'oidium Extract*, est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles, les fourmis, etc. etc.

Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Boucher, St Paul, Minnesota.

Agents demandés [illegible].


---


LES Pilules DE VALLET

Approuvées par l'Académie de Médecine de Paris

Sont recommandées pour la guérison de la *Chlorose*, des *Pâles couleurs*, de l'*Anémie*, des *Pertes de sang* et *Pertes blanches* et de tous les états d'épuisement et de faiblesse générale.

NOTA Les PILULES de VALLET (vraies) sont blanches et sur chacune est écrit le *nom VALLET*.

PARIS, rue Jacob, 19 – Maison L. FRÈRE, A. CHAMPIGNY & Cie Succrs – 19, rue Jacob, PARIS

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

SE DÉFIER DES CONTREFAÇONS

ESS-ORIZA

*Parfums Suaves et Concentrés*

ASSORTIS EN TOUTES ODEURS

PARFUMERIE ORIZA de L. LEGRAND

Inventeur du Produit VÉRITABLE et accrédité ORIZA-OIL

3

11, Place de la Madeleine, Paris

SE TROUVE DANS TOUTES LES MAISONS DE CONFIANCE

ÉPILEPSIE

HYSTÉRIE — CONVULSIONS

*Guérison* SOUVENT

*Soulagement* TOUJOURS

PAR L'EMPLOI DE LA

SOLUTION LAROYENNE

ANTI-NERVEUSE

*Paris, Phie DUREL, 7, boul. Denain.*

Dépôt à la *Nlle-Orléans*, J. L. LYONS & Cie, 42, 44, Camp.

COUPE de la CUVETTE EXTRA-SENSIBLE

Tous mes Instruments portent ma Signature *Léon Bloch*

THERMOMÈTRES MÉDICAUX de *Léon Bloch*

NOUVEAU SYSTÈME EXTRA-SENSIBLE

(*BREVETÉ en France et à l'Étranger*)

*Présenté à l'Académie de Médecine de Paris par M. le Dr DUJARDIN-BEAUMETZ*

Adopté par MM. les Drs POTAIN, PASTEUR, PÉAN, PETER ET TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES

A Paris, chez l'Inventeur BLOCH, 5, place de la République

Dépôt à la *Nlle-Orléans*, J.-L. LYONS & Cie, 42-44, Camp.

MALADIES NERVEUSES

Guérison certaine par le

SIROP HENRY MURE

Succès assuré par 15 années d'expérimentation dans les Hôpitaux de Paris

POUR LA GUÉRISON DE

*ÉPILEPSIE, HYSTÉRIE — HYSTÉRO-ÉPILEPSIE — DANSE de SAINT-GUY — DIABÈTE SUCRÉ — MALADIES du CERVEAU et de la MOELLE ÉPINIÈRE — CONVULSIONS, VERTIGES — CRISES NERVEUSES — MIGRAINES, INSOMNIE — ÉBLOUISSEMENTS — CONGESTIONS CÉRÉBRALES — SPERMATORRHÉE*

Notice très importante envoyée gratis sur demande.

HENRY MURE, à *PONT-SAINT-ESPRIT (France)*

DÉPÔT A LA *Nouvelle-Orléans*: J. L. LYONS & Co. 42-44, *Camp*.

SE DÉFIER DES CONTREFAÇONS

ORIZA-POWDER

*Fleur de Riz*

FRAICHEUR ET PARFUM INCOMPARABLES

PARFUMERIE ORIZA de L. LEGRAND

Inventeur du Produit VÉRITABLE et accrédité ORIZA-OIL

11, Place de la Madeleine, Paris

4

SE TROUVE DANS TOUTES LES MAISONS DE CONFIANCE

PILULES PURGATIVES du Dr GUILLIÉ

d'Extrait d'Elixir Tonique Antiglaireux du Dr Guillié

Préparées par le Docteur Paul GAGE Fils, Pharmacien de 1re Classe

PARIS — 9, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 9 — PARIS

*PLUS DE TROIS QUARTS DE SIÈCLE DE SUCCÈS*

ont démontré que l'ÉLIXIR DU Dr GUILLIÉ était le meilleur remède contre les maladies du FOIE, de la PEAU, le RHUMATISME, la GOUTTE, les FIEVRES ÉPIDÉMIQUES, la GRIPPE ou l'INFLUENZA et toutes les maladies causées par la Bile et les Glaires.

LES PILULES D'EXTRAIT D'ÉLIXIR DE GUILLIÉ contiennent sous un petit volume toutes les propriétés toni-purgatives de l'ÉLIXIR

Dépôt dans toutes les principales Pharmacies et Drogueries.


---

## CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLEANS, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL SOIT CONNU, Que ce quatorzième r d'avril, en l'année mil-huit-cent quatre-sept.

Pardevant moi, Jefferson Charles Wenck, taire, dans et pour la paroisse d'Orléans, et de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-dessous nommés et soussignés, sont venus et comparus en personne les diverses personnes dont les noms sont ci-dessous souscrits, qui ont déclaré que, se prévalant des lois de cet Etat, dans tels cas faits et pourvus, elles s'engagent et se lient par ce contrat ainsi que toutes autres personnes qui pourraient s'associer à elles, à former et constituer une corporation et corps politique en loi pour les objets et buts, et d'après les conditions et stipulations ci dessous, à savoir

ARTICLE I.

Le nom de la corporation ci formée est déclaré être la "NEW ORLEANS SEWER COMPANY," et elle aura son domicile en la ville de la Nouvelle-Orléans et jouira de son nom corporatif pour une période de quatre-vingt dix-neuf ans à partir de la date de cet acte. Elle aura le pouvoir de contracter, poursuivre et être poursuivie en justice en son nom corporatif; faire et user un sceau de corporation, lequel pourra être annulé ou changé à volonté; tenir, recevoir, louer, acheter et transférer ainsi qu'hypothéquer sous son nom corporatif, ses franchises et propriétés, tant réelles que personnelles; emprunter et prêter de l'argent, donner ou recevoir, ou en donner des garanties, émettre des bons hypothécaires et autres obligations, avec le pouvoir de les vendre, de les engager ou d'en disposer; nommer tels gérants, directeurs, officiers, surintendants et agents que les intérêts et les commodités de la corporation nécessiteront, à faire et établir tels règlements, règles et régulations pour la dite corporation qui pourront être nécessaires et propres, et à les changer et amender à volonté

ARTICLE II.

L'objet et le but pour lesquels cette corporation est organisée et la nature des affaires qu'elle y fera sont par la présente déclarés être l'acquisition de la franchise du sewerage accordée à son origine à A. A. Woods et ses associés par l'ordonnance No 6142 S du C., et de construire, maintenir et opérer le système d'égouts (sewerage) dans la ville de la Nouvelle Orléans, pourvu dans la dite ordonnance et dans le contrat subséquemment souscrit en vertu de la dite ordonnance entre la dite ville de la Nouvelle-Orléans et A. A. Woods et ses associés par acte pardevant Joseph D. Taylor, en date du 13e jour d'avril 1892; et d'assumer toutes les obligations du dit A. A. Woods et ses associés à la ville de la Nouvelle-Orléans sous le dit contrat et de construire en général et maintenir les travaux de drainage, d'égout et de réclamations de terre.

Toutes les citations devront être faites au président de la corporation et en son absence, le vice-président sera la personne sur laquelle toutes citations et procédures légales devront être instituées

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est fixé à la somme de Deux Millions de Dollars, à être représenté par vingt mille actions de Cent Dollars chacune; lequel fonds capital peut être augmenté ou réduit par un vote des trois quarts des actionnaires à une réunion appelée dans ce but; le paiement des dites actions se fera comptant, à tels moments, en tels sommes et sur tels avis qui seront prescrits par le bureau des directeurs, qui auront aussi le pouvoir d'émettre le stock payé en entier en paiement des propriétés transférées à la dite corporation, ou pour l'achat de la franchise du système d'égout (sewerage) ou autres franchises, ou pour les travaux qui y seront faits, à tels moments et de telles manières qui seront déterminés par le bureau de direction et la dite corporation deviendra une affaire en opération aussitôt que le montant de sept cent dollars aura été souscrit au stock capital comptant.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs corporatifs de la dite corporation seront investis à un bureau de direction, composé de sept personnes, qui seront élus annuellement (excepté le premier dont il sera fait provision plus tard) le premier lundi de mars de chaque année. Le dit bureau aura le pouvoir de faire tous les règles et lois nécessaires pour le gouvernement et la gérance de la Compagnie, et de ses officiers et agents, et pour conduire les affaires, et de nommer les officiers et agents subordonnés, dans ce but. Chaque directeur devra être actionnaire le jour de l'élection et pendant son terme d'office. L'élection sera tenue dans les bureaux de la compagnie sous la direction de trois commissaires qui seront nommés par le bureau de direction. Il sera donné dix jours d'avance avis de cette élection, par une publicité dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans, et les directeurs alors élus devront servir jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus et qualifiés. Une majorité des votes élira, et un vote se à alloué pour chaque action de stock représenté par le porteur en personne ou procuration écrite. Toute vacance survenant dans le dit bureau par n'importe quelle cause sera remplie par les directeurs restants. Une majorité des directeurs constituera un quorum pour la transaction des affaires. Le Bureau de direction devra à sa première réunion de chaque année élire de leur nombre un président et un vice-président et devront aussi élire un secrétaire et trésorier qui sera ou ne sera pas un membre du bureau, et de temps en temps nommer tels autres officiers, commis, surintendants et agents qui pourraient être nécessaires pour les buts et affaires de adite corporation, et les renvoyer à volonté. Tout directeur pourra par écrit nommer, et à sa volonté révoquer une procuration, à être approuvée par le bureau, pour agir en son lieu et le représenter en son absence aux réunions du bureau; la dite procuration donnera à celui qui l'aura reçue tous les pouvoirs et privilèges de son constituant, et il ou la raison sociale de laquelle il est membre, devra être possesseur de une (1) action du fonds capital de la compagnie.

Le bureau de direction n'aura pas le pouvoir sans le consentement spécial des actionnaires, donné à une réunion appelée dans ce but, d'autoriser des hypothèques sur les propriétés et franchises de la corporation excédant deux

ARTICLE V.

Les personnes ci dessous nommées, à savoir —John S. Rainey, C. M. Soria, John Barkley, Lucas E. Moore, S. O. Thomas, H. D. McCown et Sam Henderson, Jr. seront et sont par le présent constitués le premier bureau de directeurs et tiendra l'office jusqu'au premier lundi de mars 1898, et jusqu'à ce que leurs successeurs sont dûment élus et auront qualifiés et auront pris leurs sièges.

ARTICLE VI.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par limitation ou pour quelqu'autre raison, ses affaires seront liquidées sous la surintendance de trois commissaires liquidateurs, devant être nommés à cet effet parmi les actionnaires de la compagnie à une réunion générale des actionnaires, convoqués après les trente jours d'avis antérieur publié dans des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et un avis du secrétaire de la corporation, envoyé par la poste à chacun des actionnaires à sa dernière adresse connue, et avec le consentement d'une majorité du montant du stock capital.

Les dits commissaires resteront en fonction jusqu'après que les affaires de la corporation seront entièrement liquidées, et quelconque soit la vacance ayant lieu dans leur nombre pour quelque cause que ce soit sera remplie par les commissaires restant, lesquels devront tout de même pendant semblable vacance continuer d'agir.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, altéré ou amendé par un vote des deux tiers du montant du stock capital, ou la dite corporation peut être dissoute par un vote des trois quarts du montant du dit stock capital à une réunion générale des actionnaires convoquée pour cette mesure après avis comme déjà prévu dans l'article précédent à cela.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu passible ou responsable pour les contrats ou fautes de la dite corporation par aucun montant de plus que la balance non-payée due à la Compagnie sur les actions du stock souscrit pour ou à lui appartenant, de même qu'aucune informalité dans l'organisation n'aura le pouvoir de rendre cette charte nulle ou d'exposer un actionnaire à aucune responsabilité au-delà du montant de son stock.

Ainsi fait et passé dans mon étude de Notaire à la Nouvelle-Orléans, en présence de William Renaudin et Charles J Herr, témoins compétents d'un âge légal et résidents en cette ville qui à ceci ont souscrit leurs noms, ensemble avec les dites parties et moi, notaire, sur le jour et date mis en avant dans le certificat de ceci.

Signatures originales.

JNO. S. RAINEY,
JOHN BARKLEY,
STANLEY O. THOMAS,
C. M. SORIA,
LUCAS E. MOORE,
H. D. McCOWN,
SAM HENDERSON, JR.,

WM RENAUDIN, CHAS. J. HERR

JEFF. C. WENCK, Notaire.

---


PLUS D'ASTHME

Oppression, [illegible] par la POUDRE [illegible]. A obtenu les plus hautes récompenses. — Dépôt dans toutes les pharmacies

A la Nlle-Orléans: J. L. LYONS & Co, 42-44, Camp.